



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2604 065

Le 27 avril 2026

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des données statistiques VPI / violence sexuelle**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 avril 2026, visant à obtenir des données statistiques liées à la violence entre partenaires intimes (VPI), de violence conjugale et de violence sexuelle sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, et ce, pour les années 2024 et 2025, soit :

- 1. Le nombre d'interventions policières liées à la violence entre partenaires intimes (VPI);**
- 2. Le nombre de plaintes, signalements ou dossiers en matière de VPI / violence conjugale;**
- 3. Le nombre d'interventions, plaintes ou dossiers liés à des situations de violence sexuelle;**
- 4. Le nombre de situations où des enfants étaient présents, exposés ou concernés lors d'interventions en contexte de VPI ou de violence sexuelle, si cette donnée est disponible;**
- 5. Toute autre donnée statistique, bilan, tableau, rapport ou compilation disponible permettant de mieux documenter l'ampleur de ces problématiques sur le territoire.**

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-joint trois (3) tableaux faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre d'interventions policières dans un contexte de VPI, nombre de dossiers de la Sûreté du Québec ouverts dans un contexte de VPI et nombre de cartes d'appels pour violence conjugale, et ce, pour le territoire concerné.

Afin de vous permettre d'apprécier les données des tableaux en annexe à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Par ailleurs, nous vous invitons également à consulter une réponse à une demande d'accès qui est diffusée sur notre site Internet :

Dossiers de la Sûreté du Québec de violence conjugale pour lesquels il y a une plainte croisée :
<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/07/2025-07-21-plaintes-croisees-violence-conjugale.pdf>

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Nombre d'interventions policières dans un contexte de violence entre partenaires intimes (VPI)*

Municipalité	Année	
	2024	2025
MRC de la Côte-de-Beaupré	104	146

Nombre de dossiers ouverts dans un contexte de VPI*

Municipalité	Année	
	2024	2025
MRC de la Côte-de-Beaupré	128	172

Nombre de cartes d'appel pour violence familiale *

Municipalité	Année	
	2024	2025
MRC de la Côte-de-Beaupré	39	42

Source: Direction du soutien à la performance, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2026-04-14

*Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre les mises en garde suivante :

- Une intervention peut mener à l'ouverture de plus d'un dossier;
- Les données excluent les dossiers et interventions non fondés;
- Puisqu'il n'y a pas de catégorie VPI dans les cartes d'appels, les données ont été extraites à partir du code "violence familiale";
- Ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.